

Fiche Pratique



Les offres de fourniture de type Tempo : comment ça marche ?

L'essentiel

Les offres de fourniture de type Tempo distinguent les jours de l'année selon trois couleurs : bleu, blanc et rouge.

La couleur du jour détermine le niveau de prix prévu par l'offre souscrite. Les tarifs et conditions peuvent varier selon les fournisseurs.

La couleur du lendemain est publiée chaque jour par RTE à 10h30.

Avant de souscrire une offre de ce type, je compare les offres disponibles sur le comparateur du médiateur national de l'énergie.

Offres de type Tempo : comprendre les jours bleus, blancs et rouges

Ces offres reposent sur un système de couleurs qui distingue les différents jours de l'année selon le niveau de consommation d'électricité :

🔍 **jours bleus** : périodes où la consommation est généralement plus faible ;

○ **jours blancs** : périodes de consommation intermédiaire ;

🔍 **jours rouges** : périodes où la consommation est forte.

La couleur du jour détermine le niveau de prix prévu par l'offre souscrite. Les tarifs associés aux jours bleus, blancs et rouges sont propres à chaque fournisseur. Plusieurs fournisseurs proposent des offres de fourniture de type Tempo, avec leurs propres conditions tarifaires.

En incitant les consommateurs à réduire ou à déplacer leur consommation lors des périodes de forte demande, ces offres peuvent contribuer à limiter les tensions sur le système électrique.

Comment connaître la couleur du lendemain ?

La couleur du lendemain est publiée chaque jour par RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

La publication de référence intervient la veille à 10h30.

Où consulter le calendrier ?

RTE publie chaque jour le calendrier des offres de fourniture de type Tempo. La couleur publiée par RTE s'applique à tous les consommateurs ayant souscrit une offre de ce type, quel que soit leur fournisseur.

Consultez le calendrier des offres de fourniture de type Tempo sur le site de RTE :

[Calendrier des offres de fourniture de type Tempo – RTE](#)

Avant de souscrire, comparez les offres

Plusieurs fournisseurs proposent des offres de fourniture d'électricité de type Tempo, avec des tarifs et des conditions qui peuvent être différents.

Avant de souscrire, comparez les offres disponibles le comparateur d'offres du médiateur national de l'énergie. Il permet de comparer gratuitement les offres proposées par les fournisseurs.

[? Comparez les offres d'électricité](#)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits